



# Richelieu Gestion

## Lettre d'information aux porteurs du FCP Richelieu America ISIN FR0013456852, FR0013456845, FR0013456878, FR0013456860, FR0013456886, FR0013456902

Paris, le 11 mai 2020

Objet : modification du FCP Richelieu America

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du FCP Richelieu America géré par la société de gestion Richelieu Gestion et nous vous en remercions. Nous vous informons par la présente lettre des modifications impactant le prospectus et la gestion mise en œuvre par votre FCP.

### 1. L'opération

La Société de Gestion a décidé d'intégrer dans la méthode de gestion de votre FCP un filtre lié à l'application de critères extra-financiers de type ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette opération est motivée par la volonté de déployer progressivement dans la gamme de produits Richelieu Gestion une stratégie d'investissement prenant en compte des critères de sélection ESG. Le premier FCP à avoir intégré ces critères a été le FCP Richelieu CityZen (actions des pays de l'Union Européenne) au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Les critères extra-financiers ESG sont basés sur les 6 domaines suivants : le comportement entre les clients et les fournisseurs (e.g. délais de règlement), le respect des droits de l'homme (e.g. régions d'approvisionnement de matières premières), l'environnement (e.g. impacts d'un processus de production), l'engagement auprès des communautés (e.g. apports de solutions pour réduire des problèmes de santé publique), la gouvernance d'entreprise (e.g. indépendance des membres du Conseil d'Administration), et les ressources humaines (e.g. formation des employés).

Ainsi, votre FCP appliquera une approche « Best in Class » qui n'exclut aucun secteur mais retient les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible en fonction de leur notation ESG. Ainsi, seuls 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20% d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne. La part de votre FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités et assimilés (y inclus OPC monétaires).

Par ailleurs, la gestion poursuivra un objectif d'amélioration de la notation moyenne ESG du portefeuille par rapport à celle de son indicateur de référence.

**Cette opération, qui ne nécessite pas l'obtention d'un agrément de l'Autorité des marchés financiers, sera mise en œuvre le 15 mai 2020.**

### 2. Les modifications entraînées par l'opération

Ces modifications ont les impacts suivants :

#### - Profil de risque

<b>Modification du profil rendement / risque :</b>	<b>NON</b>
<b>Augmentation du profil rendement / risque :</b>	<b>NON</b>

- **Légère évolution de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement** sans augmentation du profil de rendement/risque supérieur à 20% de l'actif net. La rédaction de l'objectif de gestion est revue pour intégrer l'application du filtre ESG, et la rédaction de la stratégie d'investissement est

modifiée pour intégrer une première étape relative à l'application d'une analyse extra-financière ESG avant la précédente première étape qui était constituée de l'analyse financière. Ainsi, le processus de gestion, qui était composé de 3 étapes (analyse financière, allocation entre deux poches stratégique et tactique et sélection des titres) sera désormais composé de 4 étapes.

- **Augmentation des frais :** **NON**
- **Autres modifications :**
  - **Prolongement de la période de souscription de classe de parts Fondateur (ISIN FR0013456902) :**  
En raison des perturbations inédites que connaissent les marchés depuis les mois de février / mars 2020, la période initiale de souscription de la classe de parts Fondateur, dont l'échéance était prévue au 31 mai 2020, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

Vous trouverez un tableau comparatif des modifications effectuées annexé à ce courrier.

### **3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et du prospectus modifiés, disponibles sur le site de Richelieu Gestion : [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com) ou sur simple demande auprès de RICHELIEU GESTION 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Gestion

ANNEXE – RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS

	<b>Ancienne rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
<i>Objectif de gestion</i>	L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indice de référence, le STOXX® USA 500 (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée, à travers la gestion active d'un portefeuille d'actions investit en actions cotées sur les marchés des États-Unis d'Amérique.	L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indice de référence, le STOXX® USA 500 (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée, à travers la gestion active d'un portefeuille d'actions investit en actions cotées sur les marchés des États-Unis d'Amérique sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).
<i>Stratégie d'investissement</i>	Le FCP réalisera son objectif de gestion à travers une approche fondamentale et discrétionnaire. L'équipe de gestion construit son portefeuille en respectant un processus de gestion qui se décompose en trois étapes : l'analyse financière (1), l'allocation entre une poche stratégique et une poche tactique (2) et enfin, la sélection des titres (3).	<p>Le FCP réalisera son objectif de gestion à travers une approche fondamentale et discrétionnaire. L'équipe de gestion construit son portefeuille en respectant un processus de gestion qui se décompose en quatre étapes : l'analyse extra-financière ESG (1), l'analyse financière (2), l'allocation entre une poche stratégique et une poche tactique (3) et enfin, la sélection des titres (4).</p> <p>1. L'analyse extra-financière ESG :</p> <p>L'univers d'investissement n'exclut aucun secteur mais est réduit par l'exclusion d'émetteurs sur la base de critères extra-financiers ESG fournis par un prestataire tiers spécialisé.</p> <p>Le FCP applique une approche « Best in Class » qui retient les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible en fonction de leur notation ESG. Ainsi, seuls 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20% d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne. Par ailleurs, la gestion poursuit un objectif d'amélioration de la notation moyenne ESG du portefeuille par rapport à celle de son indicateur de référence.</p> <p>Dans le cas où un émetteur verrait sa notation ESG être dégradée dans le dernier quintile de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion aura le choix entre céder les titres détenus en portefeuille dans un délai maximal de 3 mois, ou les conserver dans le cadre du seuil défini ci-après. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités et assimilés (y inclus OPC monétaires).</p> <p>L'équipe de gestion portera une vigilance renforcée aux émetteurs, sans pour autant les exclure automatiquement, qui font l'objet de controverses ou dont la gestion des risques</p>

		<p>liés aux controverses est faible selon sa propre analyse, conduite sur la base des données communiquées par le prestataire tiers spécialisé.</p> <p>Les critères extra-financiers sont basés sur les 6 domaines suivants : le comportement entre les clients et les fournisseurs (e.g. délais de règlement), le respect des droits de l'homme (e.g. régions d'approvisionnement de matières premières), l'environnement (e.g. impacts d'un processus de production), l'engagement auprès des communautés (e.g. apports de solutions pour réduire des problèmes de santé publique), la gouvernance d'entreprise (e.g. indépendance des membres du Conseil d'Administration), et les ressources humaines (e.g. formation des employés).</p>
<i>Caractéristiques des parts</i>	<p>La classe de parts Fondateur n'est ouverte à la souscription que pour une durée limitée, s'étalant de la date de création du FCP jusqu'au 31 mai 2020. Au-delà de cette date, toute émission de parts nouvelles liées à une souscription sera suspendue pour tous types de souscripteurs, y compris ceux détenant déjà ou ayant détenu une ou plusieurs parts Fondateur. En revanche les rachats pourront être effectués librement.</p>	<p>La classe de parts Fondateur n'est ouverte à la souscription que pour une durée limitée, s'étalant de la date de création du FCP jusqu'au 31 décembre 2020 inclus. Au-delà de cette date, toute émission de parts nouvelles liées à une souscription sera suspendue pour tous types de souscripteurs, y compris ceux détenant déjà ou ayant détenu une ou plusieurs parts Fondateur. En revanche les rachats pourront être effectués librement.</p>